

CONSEILS AUX PERSONNES ÂGÉES

1. Recommandations lorsque vous sortez de chez vous

Votre sécurité c'est aussi la sécurité routière.

- Traversez lorsque le feu est au rouge pour les automobiles.
- Respectez les signalisations lumineuses des passages piétons.
- Traversez seulement lorsque le signal piétons est au vert, soyez attentif à votre droite et à votre gauche.
- Une fois engagé, n'hésitez pas mais ne vous précipitez pas. Le cas échéant, attirez l'attention en levant un bras, un parapluie ou tout autre objet.
- Ne vous engagez pas derrière un obstacle qui masque la vue.
- N'hésitez jamais à demander l'assistance d'un passant, d'un policier ou d'un gendarme pour traverser.
- Méfiez-vous des autobus qui roulent dans les couloirs aménagés à contresens de la circulation.
- A la nuit tombée, redoublez d'attention.

Pourquoi faire appel aux services de police ou de gendarmerie ?

- Les services publics de la police et de la gendarmerie sont à votre disposition pour assurer votre sécurité et celle de vos biens.
- Déposer plainte est un droit. C'est aussi un devoir qui permet aux professionnels de la police et de la gendarmerie de connaître un fait sanctionné par le code pénal. Ils pourront ainsi en rechercher les auteurs qui seront déférés à la justice.

Comment vous protéger contre le vol à la tire (pickpocket) et le vol à l'arraché (arrachage du sac à main)

- Faites-vous accompagner par un parent ou un ami lorsque vous allez percevoir votre pension ou autre revenu et dissimulez aussitôt vos espèces.
- Ne vous promenez pas dans la rue avec un sac ouvert et facilement saisissable par un passant.
- Tenez votre sac en bandoulière plutôt qu'à la main.
- Évitez de transporter sur vous d'importantes sommes d'argent et n'arborez pas de bijoux trop voyants.
- Marchez toujours face aux voitures, hors des zones d'ombre et plus près du mur que de la route, en tenant votre sac du côté opposé à la chaussée.
- Si un individu vous suit, n'hésitez pas à vous rapprocher des autres passants ou à entrer dans un lieu animé : en cas d'agression, n'hésitez pas à crier au secours.
- Méfiez-vous des gens qui semblent vouloir vous rendre service ou qui veulent un renseignement. Il peut s'agir d'un prétexte pour profiter de votre inattention et dérober votre portefeuille ou tout autre bien.

- Méfiez-vous des deux roues qui empruntent subrepticement le trottoir et dont le passager arrière pourrait avoir, à cet égard, des intentions malveillantes.
- Certains cambrioleurs utilisent des signes de reconnaissance. Ils sont tracés au stylo, au crayon ou à la craie. Si vous voyez de tels signes, recopiez-les sur un papier, effacez-les et parlez-en aux policiers ou aux gendarmes de votre secteur.

Quelques exemples:

Comment vous protéger contre le vol à la fausse qualité ?

- Vérifiez l'identité de la personne qui frappe à votre porte : méfiez-vous de faux-employés EDF-GDF, de la Poste, de France Télécom, des faux policiers ou gendarmes et autres usurpateurs de qualité. Demandez à voir la carte professionnelle, même si la personne est en tenue d'uniforme.
- Soyez très vigilants envers les personnes susceptibles de vous proposer des services à domicile.
- Ne recevez pas de démarcheur si vous êtes seul(e).
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de réflexion de 7 jours.

Que faire en cas d'absence durable ?

- Avisez vos voisins ou le gardien de la résidence. Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie : dans le cadre des opérations "Tranquillité vacances", une tournée de surveillance sera alors mise en place.
- Faites suivre votre courrier ou faites-le prendre par une personne de confiance : une boîte à lettres débordante de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité : demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets.
- Ne laissez pas de messages sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence ou transférez vos appels si vous le pouvez.
- Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (les piles de linge sont les cachettes les plus connues).

Que faire en cas de cambriolage ?

- Ne touchez à rien !
- Prévenez la police ou la gendarmerie de chez votre gardien ou voisin. L'équipe qui sera dépêchée sur les lieux procédera aux constatations et au relevé des traces et indices (par exemple les empreintes).
- Conservez les factures de vos objets de valeur et des appareils hi-fi et électroménagers.
- Faites des photographies de vos bijoux, meubles de valeur et oeuvres d'art.
- Appelez un homme de l'art qui effectuera les réparations après les constatations policières.

2. Recommandations lorsque vous êtes chez vous :

Comment vous protéger contre les cambriolages ?

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux.
- Fermez votre porte à double tour lorsque vous êtes chez vous.
- N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans la boîte à lettres.
- Laissez un double chez une personne de confiance.
- Changez votre serrure si vous avez perdu vos clés.
- Ne laissez pas apparaître sur votre boîte à lettres, votre porte ou la liste des occupants de l'immeuble que vous vivez seul ou que vous êtes retraité. Ne faites pas mention, pour les hommes, de "veuf", pour les femmes, de "madame", "mademoiselle" ou "veuve".
- Pensez à faire installer un téléphone près de votre lit et inscrivez à proximité les numéros d'appels utiles.
- Ayez à votre portée une lampe électrique.

Comment vous protéger contre le vol au distributeur de billets ?

- Lorsque vous retirez de l'argent auprès d'un distributeur automatique de billets, ne vous laissez pas distraire par un ou plusieurs individus qui attendent derrière vous soyez très vigilants.
- Ne laissez jamais votre code secret près de votre carte bancaire ou dans votre portefeuille. Récupérez vos tickets de retrait et d'achat.
- En cas de difficulté avec le distributeur, méfiez-vous des personnes vous proposant leur aide. Ne reformulez jamais votre code secret devant elles et surtout ne leur donnez pas ce code. Celui-ci vous est personnel et confidentiel.
- Si votre carte est "avalée" par le distributeur, patientez quelques instants pour être sûr qu'elle ne ressort pas, puis, signalez-le immédiatement à votre établissement bancaire. Ayez avec vous le numéro de téléphone du centre d'opposition des cartes bancaires.

Que faire en cas d'agression ?

- N'opposez aucune résistance votre vie est plus précieuse que vos valeurs. Appelez au secours criez aussi fort que vous le pouvez.
- Notez le signalement de votre agresseur âge apparent, taille, corpulence, couleur de la peau, couleur et coupe des cheveux, signes particuliers, tenue vestimentaire.
- Ne vous focalisez pas sur un seul détail volontairement très voyant dont votre agresseur se débarrassera dans sa fuite (ex. Écharpe jaune fluo).
- Relevez les caractéristiques des véhicules utilisés par vos agresseurs couleur, type, marque, numéro d'immatriculation, direction de fuite, etc.

La sécurité, c'est l'affaire de tous.

L'isolement est un facteur d'insécurité. Ne restez pas isolés, participez à la vie de votre quartier.

Adhérez à la vie locale (association, clubs de retraite). Rencontrez d'autres personnes (parents, voisins, responsables d'associations, etc.) susceptibles de vous assister dans vos démarches quotidiennes.

Comment faire appel aux services de police ou de gendarmerie ?

- En cas d'urgence, appelez POLICE-SECOURS en composant le 17 (112 avec un portable). Une équipe de policiers ou de gendarmes sera aussitôt dépêchée sur les lieux.
- Dans les autres cas, composez le numéro de votre commissariat (ou de l'équipe de police de proximité de votre secteur) ou de votre brigade de gendarmerie.

Comment vous protéger contre le vol de votre téléphone portable ?

- Soyez discret lorsque vous utilisez votre téléphone dans un lieu public.
- Redoublez de vigilance lorsqu'il y a de la foule.
- Quand vous n'utilisez pas votre portable, ne le laissez pas à portée de vue. Ne le tenez pas à la main. Rangez-le dans un endroit sûr (poche intérieure par exemple).
- En cas de vol, portez plainte. N'oubliez pas de vous munir du numéro d'identification de votre téléphone (code IMEI à 15 chiffres).
- Avisez immédiatement votre opérateur de téléphonie qui suspendra votre ligne.

NUMEROS DE TELEPHONES D'URGENCE

Police secours :	17 (112 à partir de certains portables)
Gendarmerie Pouzauges :	02.51.57.00.24
Pompiers :	18
SAMU :	15
Hôpital Cholet :	02.41.49.60.00
Hôpital La Roche sur Yon :	02.51.44.61.61
Hôpital Fontenay le Comte :	02.51.53.51.53
Mairie :	02.51.57.90.99
Votre médecin traitant :	